

Chers collègues,

Il y a quelques jours, j'ai présenté en commission des finances, le rapport annuel que nous établissons sur la dette communautaire. Nous avons évoqué comment, depuis plus de dix ans maintenant, nous la gérons dans notre établissement, comment nous avons utilisé historiquement les marges de manœuvres que nous pouvions y trouver ; mais en toute transparence, nous y avons évoqué aussi les risques potentiels que certains produits sophistiqués peuvent comporter, et donc la volonté, unanime, de notre commission, de les connaître plus précisément, et les voies à notre disposition pour en désengager notre Communauté urbaine.

C'est le sens, d'ailleurs, d'une délibération cadre que je présenterai lors du prochain Conseil de novembre.

Aujourd'hui, je veux en toute transparence, informer notre conseil des réflexions de notre commission, éclairer la situation actuelle et présenter le travail déjà engagé par notre établissement.

**I/ Avant toute chose, revenons sur les enjeux de la gestion de la dette.**

L'endettement de Lille Métropole s'établit au 31 décembre 2008 à **1 593 M€**. Ce stock de dette est important, même s'il a diminué lors du précédent mandat.

Cela représente une **charge conséquente**, année après année pour le budget communautaire. Au compte administratif 2008, nos frais financiers (les charges d'intérêt) représentaient 9 % des dépenses de fonctionnement et le remboursement en capital de la dette 31 % des dépenses d'investissement.

Dans ces conditions l'optimisation de la **gestion de la dette a été durant toutes ces années** un objectif pour Lille Métropole. Elle a suscité des réaménagements de prêts et la mise en place d'instruments financiers comme les swaps, ce qui a permis de minimiser les frais financiers.

Ce travail est loin d'être neutre, car mes chers collègues, il permet de modérer le taux d'intérêt moyen que nous payons sur notre dette. Ainsi, pour mémoire, ce taux d'intérêt moyen (après swap) était de :

<u>Fin 2006</u>	<u>Fin 2007</u>	<u>Fin 2008</u>	<u>Juin 2009</u>
3,85 %	4,03 %	3,63 %	2,30 %

Commandé par nos soins, un rapport indépendant – j'y reviendrai – a chiffré à plus de **41 M€ les gains** effectivement engrangés entre 2005 et 2008, sur la section de fonctionnement.

C'est cette gestion, et je veux le souligner, qui combinée à la réduction de l'encours, a permis de garantir des marges de manœuvre budgétaires en fonctionnement ; et ce au moment même où nous devons faire face à l'effet conjugué d'une stagnation de nos recettes et d'un dynamisme de nos dépenses de gestion.

Cet historique me paraît utile, avant de vous exposer :

## **II/ L'analyse du contenu de notre encours et la clarification des risques liés à la dette**

En fin d'année dernière, au conseil de novembre, j'étais intervenu, à la demande de Madame la Présidente, sur ce sujet, suite à la parution d'articles de presse. Il y avait été fait une lecture erronée d'une délibération sur le réaménagement de la dette, que nous avons voté – à l'unanimité – au conseil de septembre 2008.

J'avais alors rejeté les amalgames faciles entre taux variables, swaps et produits dits toxiques, ainsi que les comparaisons partielles, donc incomplètes entre collectivités.

La délibération mentionnée faisait référence à un plafond d'encours libellé en devises étrangères. J'avais à l'époque indiqué que moins de 13 % de notre dette était libellée hors zone euro, représentant effectivement, à mes yeux, un risque de change. Je maintiens ce chiffre, que je considère, effectivement, personnellement, comme la mesure réelle d'un risque.

Plus globalement, j'avais réagi, au cœur de la tempête financière, sur les allégations infondées qui faisaient état de pertes budgétaires et de taux immédiatement dégradés. En réalité, notre gestion de la dette a permis, à nouveau en 2008, de stabiliser la charge financière nette, grâce à ces opérations.

Etre réfléchi et posé face à ce sujet financier, donc délicat, n'interdit cependant pas d'être réaliste. Madame la Présidente a souhaité ainsi qu'une analyse ligne à ligne des composantes de notre dette soit effectivement rapidement réalisé. Les services ont tout de suite été mobilisés sur cette analyse exhaustive et approfondie de notre encours.

Nous avons voulu savoir tout des risques potentiels. Voilà pourquoi, à la demande de Madame la Présidente, a été mandaté un cabinet indépendant dès décembre 2008. C'est le **cabinet Michel Klopfer** qui s'est chargé d'analyser quelques 377 contrats depuis janvier 2009. La remise de ce travail n'est pas intervenue avant début septembre, ce qui traduit d'évidence la complexité du dossier.

Sur le fond, le cabinet confirme l'analyse de nos services, en évaluant à fin 2008, à **36 % la part de produits à risques**.

En appliquant des purs principes comptables de valorisation à une date précise, fin juin 2009, et sur la base des taux d'intérêt existants à cette date là, le rapport chiffre une perte potentielle théorique, en présentant une valorisation négative de notre encours à - **67M€**. La méthode d'évaluation utilisée dans ce rapport est la valeur actuelle nette, qui fige de façon tout à fait théorique le risque aux conditions du moment, pour toute la durée de l'emprunt. Elle est donc le reflet du marché à un instant t, qui du fait de taux actuels particulièrement bas, gonfle mécaniquement toute valorisation du risque. Dès lors, l'évaluation globalement négative n'est pas surprenante. Elle ne signifie pas une perte réelle.

Ainsi, par exemple, ce montant est constitué pour plus de 17 M€ par des emprunts contractés à taux fixe. Ces 17 M€ représentent donc uniquement une perte d'opportunité, théorique et conjoncturelle. Que leur valorisation soit négative quand les taux d'intérêt du marché sont plus bas que les taux souscrits sur ces emprunts, est donc tout à fait logique.

Il faut de surcroît rappeler à cette occasion que cette perte théorique est à confronter aux gains budgétaires d'ores et déjà enregistrés, chiffrés par le rapport à 41 M€ comme je l'ai indiqué au début de mon intervention. Ceci traduit toute la pertinence d'une gestion dynamique de notre dette, dans le souci de maîtrise de nos frais financiers.

**Ceci dit, si la valorisation négative est un indicateur d'alerte qu'il ne faut pas négliger, ce n'est en aucun cas le chiffrage d'un préjudice effectif, et encore moins certain.**

Enfin pour conclure sur la situation actuelle, il est important de dire que sans attendre le retour du cabinet Klopfer, des opérations de sécurisation de notre encours ont été entreprises.

Une direction, un cap a été fixé depuis l'an dernier, et nous nous y tenons fermement.

Depuis un an, nos services sont ainsi mobilisés, en souscrivant de nouveaux prêts à des conditions à la fois favorables et tout à fait classiques : taux fixes et taux variables simples. Dans cinq ans, ces nouveaux emprunts représenteront d'ailleurs la moitié de notre encours total ! C'est dire si le risque se réduira ainsi progressivement, mécaniquement, et cela va dans le bon sens !

De façon complémentaire, 14 opérations de sécurisation de notre encours ont été menées en 2009, dont 3 réaménagements de prêts et 11 annulations de swaps.

En conséquence, au 30 juin 2009, l'encours de Lille Métropole se décomposait en :

- 22 % de taux fixe
- 31 % de taux variables
- **46 % de produits structurés au lieu de 54 % fin 2008.**

Le travail est donc en cours, mais une clarification de la gestion de la dette de Lille Métropole s'impose, devant la Commission des finances, puis devant le Conseil de Communauté. Je conduirai rigoureusement ce travail.

**III/ Je terminerai ainsi mon propos d'aujourd'hui en vous exposant la dynamique engagée et les préconisations pour l'avenir.**

L'objectif pour nous doit être, et je pense pouvoir souligner que notre Commission des finances la partage unanimement, de :

**sécuriser et simplifier le portefeuille de dette** : tout en assurant une maîtrise des frais financiers, il nous faut réduire progressivement le poids des produits structurés risqués. C'est ce qui a été d'ores et déjà entrepris et que nous poursuivrons.

Il faut aussi saisir l'occasion de **clarifier le processus décisionnel**, afin de garantir un pilotage de la dette efficace et transparent.

Dans cette perspective, je vous proposerai dès le prochain Conseil de novembre, **une délibération cadre.**

Elle précisera les nouvelles orientations de la gestion de la dette, ainsi que les modalités d'information régulières du Conseil, de la Commission et du Comité d'engagement.

Cette délibération cadre sera associée à un **règlement financier** de la dette précisant les processus décisionnels politique et administratif. Une **convention de partenariat** avec nos prêteurs sera également rédigée, en application de ce nouveau cadre de gestion. Elle rappellera les règles de « bonne conduite » régissant nos rapports avec les établissements bancaires.

Je précise d'ores et déjà qu'une information complémentaire du Conseil sera faite lors de la réception du rapport de **la mission de contrôle de la Chambre régionale des comptes** sur ce même sujet, attendu au premier trimestre 2010.

En outre, pour parvenir à réduire le plus rapidement possible l'encours à risque, nous allons engager à la demande de Madame la Présidente, une **négociation globale avec 2 de nos principaux prêteurs**. Avec l'appui de conseils juridiques et financiers, nous avons d'ores et déjà lancé cette démarche, dont il vous sera rendu compte.

Voilà, Madame la Présidente, chers collègues, le point que je souhaitais faire sur notre portefeuille de dette, avant de réaliser un exposé plus détaillé lors de notre Conseil de novembre, à l'occasion de la présentation de la délibération cadre.